

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**OPTICIEN : TECHNOLOGIE OPTIQUE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 91 43 02 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 904</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2020,  
sur avis conforme du Conseil général.**

# **OPTICIEN : TECHNOLOGIE OPTIQUE**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les bases théoriques et les habiletés pratiques de la technologie optique, nécessaires pour réaliser un équipement complet composé de verres unifocaux sphérocyindriques.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

**En Opticien : Découverte du métier,**

- ◆ exprimer sa motivation, ses atouts et ses limites en lien avec les exigences du métier d'opticien en termes de :
  - ◆ communication avec les clients, les professionnels de l'optique ou des autres disciplines, avec les fournisseurs, avec le personnel,
  - ◆ planification du travail,
  - ◆ respect de la déontologie, des réglementations en vigueur, des normes d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène et d'environnement.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « *Opticien : Découverte du métier* », code n° 914301U21D1, classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

### **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*dans le respect, des principes élémentaires, d'hygiène, d'ergonomie, de manutention et d'environnement et des normes de sécurité ;*

*face à une prescription et une description de cas,*

*dans le respect des délais impartis,*

*en disposant du matériel requis,*

*pour des verres unifocaux sphérocyindriques,*

- ◆ d'interpréter la formule de correction unifocale et d'identifier les différences entre l'équipement porté et le nouveau proposé ;
- ◆ d'argumenter le choix des verres, de la monture et des méthodes de réalisation ;
- ◆ de réaliser les prises de mesure nécessaires au montage et à la commande de l'équipement en respectant les normes de précision et les transcrire sur la fiche technique ;
- ◆ de réaliser l'équipement ;
- ◆ de contrôler la conformité de l'équipement au regard de la prescription et des normes spécifiques en vigueur ;
- ◆ de régler, de nettoyer, de ranger et d'entretenir le matériel et le poste de travail.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ de la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- ◆ de la précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ du niveau d'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ du niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

#### **4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable :

##### **4.1. Technologie optique : Verres unifocaux**

- ◆ de déterminer les principes élémentaires, d'hygiène, d'ergonomie, de manutention et d'environnement ;
- ◆ de s'approprier un vocabulaire technique de base ;
- ◆ d'énoncer les principes élémentaires de sécurité individuelle et de sécurité liés à l'entretien et à la manipulation du matériel ;
- ◆ d'identifier les risques d'accident, les modes de prévention des risques, les systèmes de protection adaptés ;
- ◆ d'identifier le matériel et les produits de base utiles au montage, au rhabillage et à la réparation d'un équipement et d'en expliciter le fonctionnement ;
- ◆ de citer et d'expliquer les caractéristiques des différents types de montures (métallique, plastique, nylon, percée ...) : matériaux, fabrication, utilisations caractéristiques physiques et chimiques, conception, traitements de surface, les techniques de montage en fonction des matériaux et de la conception ;
- ◆ de citer et d'expliquer les différentes étapes de fabrication et la composition des verres minéraux et organiques (tout type de surfaçage) ;
- ◆ de caractériser les différents types de verres unifocaux et d'en préciser leurs géométries, leurs propriétés, leurs utilisations, leurs avantages et leurs inconvénients, leurs propriétés chimiques, physiques et optiques et d'en expliquer les techniques de montage et de centrage ;
- ◆ de déterminer les éléments constitutifs d'une fiche client ;
- ◆ d'expliquer la relation entre le verre sphérique, torique et l'amétropie.

##### **4.2. Technologie optique : Verres unifocaux : Travaux pratiques**

*dans le respect, des principes élémentaires, d'hygiène, d'ergonomie, de manutention et d'environnement et des normes de sécurité,*

*face à des prescriptions et des descriptions de cas,*

*dans le respect des délais impartis,*

*en disposant du matériel requis,*

*pour des verres unifocaux sphérocyindriques,*

- ◆ d'effectuer les réglages nécessaires du matériel ;
- ◆ de nettoyer, de ranger et d'entretenir le matériel et le poste de travail ;
- ◆ de compléter une fiche client ;
- ◆ de découper, de meuler, de centrer et d'axer les verres ;
- ◆ d'effectuer l'analyse d'un équipement inconnu (centrage, types de verres, traitement ...) ;
- ◆ d'analyser la formule de correction et/ou de compensation optique dans le cadre de la vente de lunettes ;
- ◆ de mesurer l'ancienne correction et/ou l'ancien équipement si le client était déjà corrigé et/ou équipé et d'explicitier les changements envisagés ;
- ◆ de mesurer et d'effectuer le centrage des verres en fonctions des différentes géométries ;
- ◆ de déterminer les données de base requises pour une commande fictive et de rédiger un bon de commande ;
- ◆ de rédiger la fiche technique en vue du montage ;
- ◆ de monter les verres en fonction du type de montures ;
- ◆ de contrôler le montage ;
- ◆ de rhabiller la monture, de l'équilibrer et de contrôler le rhabillage ;
- ◆ d'argumenter une prise en charge en verres et en montures en respectant les contraintes techniques et les besoins du porteur ;
- ◆ de réaliser le montage de verres donnés respectant la prescription, pouvant être présenté au client selon les critères minimums en vigueur, en utilisant les techniques de travail appropriées (meuleuse automatiques, manuelle, rainureuse ...).

## **5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour l'activité d'enseignement de « Technologie optique – Verres unifocaux : Travaux pratiques », il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b>Classement des cours</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Technologie optique : Verres unifocaux	CT	B	40
Technologie optique : Verres unifocaux : Travaux pratiques	PP	C	40
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	20
<b>Total des périodes</b>			<b>100</b>